

Fermiers
contre la
pauvreté



Volatilité des prix agricoles: les réserves alimentaires rappelées à la rescousse!

Suite à la forte volatilité des prix agricoles qui a suivi la crise des prix alimentaires de 2007-08, le CSA avait entamé une réflexion avec d'autres ONG sur le renforcement du rôle des systèmes de stockage. En 2010, il avait organisé, avec l'IATP (Institute for Agriculture and Trade Policies - USA) et Oxfam solidarité (Belgique), un séminaire international intitulé «Les stocks alimentaires: stabilisation des marchés, pouvoir de marché des producteurs et sécurité alimentaire» (voir: http://www.csa-be.org/IMG/pdf_Rapport_FR.pdf).

Depuis, ce travail a été poursuivi par les 2 co-organisateurs, avec le concours de l'ONG ACORD. Les 22-23 octobre 2012, ces organisations ont organisé un nouveau séminaire international à Rome, afin de définir une position commune à discuter avec une série de délégations basées à Rome pour représenter leurs gouvernements auprès de la FAO et autres institutions (FIDA, PAM...).

Ayant participé à l'atelier, le CSA livre quelques réflexions sur base des travaux de l'atelier.

L'intérêt pour les réserves alimentaires

Si plusieurs éléments conjoncturels ont provoqué la crise des prix alimentaires de 2007-2008, un facteur structurel de la crise était la faiblesse des stocks alimentaires (tant privés que publics) au moment de la crise. La faiblesse des stocks s'explique si on considère les politiques de libéralisation du commerce agricole international et le démantèlement des politiques agricoles réglementaires menées notamment par l'Union européenne et les USA.

Ces politiques réglementaires étaient un effet positif de l'ancienne PAC, tant décrite, et qui reposait sur un système d'intervention comportant des stocks communautaires gérés par les autorités européennes.

Depuis la crise de 2007-08, les consommateurs pauvres de pays du Sud fortement dépendants des importations de produits alimentaires sont confrontés à plus d'insécurité alimentaire. Une situation qui n'épargne pas les très nombreux producteurs de ces pays: ceux qui ne produisent pas assez pour assurer leur alimentation et leurs autres besoins vitaux doivent également acheter des aliments. Cette situation a entraîné en 2008 des mouvements de protestation dans nombre de pays africains.

Les gouvernements face à l'instabilité des prix agricoles

La nouvelle situation a amené les États à accorder plus d'attention et de moyens au secteur agricole. Des États importateurs touchés par la crise ont souhaité renforcer l'autonomie de leur approvisionnement agricole, ayant perçu les risques de dépendre excessivement d'un marché international instable.

L'intérêt des États et d'autres acteurs se porte aussi sur les réserves alimentaires (surtout en cas réelles vu leur facilité de conservation), malgré les

réticences de l'OMC, de la Banque mondiale, de la FAO ainsi que des grands pays exportateurs, qui font valoir le coût élevé de ces réserves et réaffirment leur crédo sur les vertus du laissez-faire sur les marchés.

Selon les pays et les situations, les réserves sont considérées pour garantir l'approvisionnement alimentaire en cas de crise, pour pallier aux fortes variations de prix agricoles ou pour stabiliser les marchés.

L'intérêt des réserves d'urgence en cas de crise

Lorsqu'une population n'a plus d'accès aux aliments suite à des prix trop élevés ou à tout autre problème (aléas climatiques, catastrophes, maladies végétales ou animales, conflits...), le rôle des réserves alimentaires d'urgence (ou humanitaires) est largement reconnu. Les difficultés sont surtout le coût élevé de ces réserves et leur mauvaise utilisation.

En cas de besoin, les réserves d'urgence permettent la survie des populations tout en leur permettant de ne pas devoir dilapider leur capital (naturel, matériel, économique ou humain) afin de survivre, de sorte qu'elles restent capables de produire après les événements qui les ont affectés.

L'expérience des crises répétées dans des zones fragiles a cependant montré que, même en mobilisant des réserves humanitaires, une succession de crises finit par épuiser les capacités des populations touchées de se remettre à produire après les crises (on parle de résilience). Les réserves d'urgence ne contribuent pas à éviter les crises, qui affaiblissent les populations qui en sont victimes.

L'intérêt de réserves pour stabiliser les prix

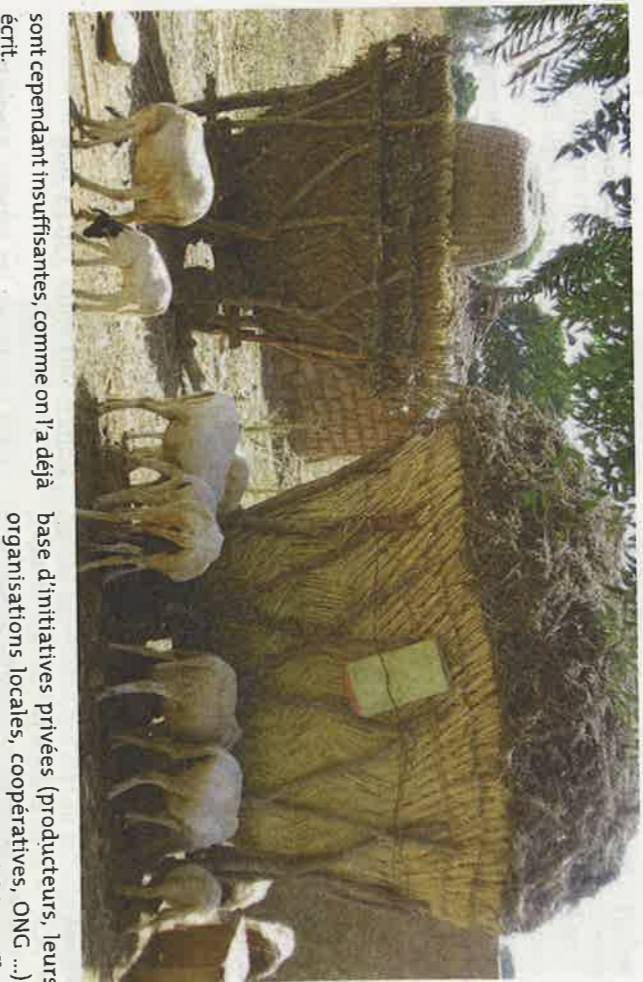
Le recours à des réserves réglementaires permet par contre d'éviter les chocs dus à de trop fortes variations de prix, grâce à leur fonction d'amortisseur.

L'intérêt de cette fonction de lissage ou de stabilisation n'a cependant pas permis le consensus des États et organisations intergouvernementales sur le recours aux réserves réglementaires. Et il serait utile d'évaluer si la gestion de l'instabilité des prix ne serait pas moins coûteuse que la gestion des crises des prix.

Quoi qu'il en soit, certains gouvernements veulent mettre en place des réserves alimentaires réglementaires, la réduction des coûts supportant une politique d'achats contractuels.

Les réserves alimentaires internationales

Les réserves alimentaires d'urgence, quoique coûteuses à mettre en place, sont largement reconnues compte tenu de l'incertitude accrue des marchés internationaux, très vulnérables aux chocs, car fonctionnant au plus près de l'offre et de la demande en raison des faibles stocks. Elles



sont cependant insuffisantes, comme on l'a déjà écrit.

La mise en place des réserves réglementaires permettrait d'éviter les crises, en garantissant des marchés internationaux plus stables. Le commerce international doit en effet contribuer à la sécurité alimentaire, notamment dans les pays confrontés à un déficit de production nationale. Le recours aux réserves alimentaires réglementaires peut assurer cette stabilisation du commerce international. C'est particulièrement important aujourd'hui car la crise des prix alimentaires de 2007-08 a sérieusement ébranlé la confiance des pays importateurs dans le rôle du commerce international pour la sécurité alimentaire.

Cela exige plus de coopération et de coordination entre pays pour la gestion des réserves, afin d'assurer l'efficacité du système, alors qu'un nombre élevé de réserves nationales non coordonnées est coûteux et loin d'être optimal.

Les réserves alimentaires nationales

Les réserves nationales visent à assurer la sécurité d'approvisionnement en cas de déficit national. C'est d'autant plus important pour les pays où l'alimentation repose largement sur les céréales secondaires (mil, sorgho...), qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux.

Si avant la crise de 2007-08, les initiatives en ce domaine étaient largement découragées par les ajustements structurels et la faiblesse des prix internationaux, de nombreux pays veulent aujourd'hui renforcer les stocks publics.

Au moment où les tensions et la volatilité s'accroissent sur les marchés internationaux, le besoin en réserves nationales ressortit. Non seulement ces réserves sont stratégiques face aux crises et à l'insécurité des marchés internationaux, elles permettent aussi de lisser les prix nationaux.

La mise en place de réserves nationales a d'autres avantages: elle répond tant aux besoins des consommateurs que des producteurs, renforce la demande, favorise la construction d'infrastructures de marchés et renforce le pouvoir de marché des producteurs face à un secteur privé très concentré. Elles sont particulièrement importantes pour les exploitations familiales, qui ne disposent que de faibles moyens pour faire face à l'instabilité des marchés.

Les réserves alimentaires locales

La constitution de réserves locales a toujours été importante, essentiellement sur

La gouvernance des réserves alimentaires

La réhabilitation des réserves comme outil de politique agricole et alimentaire suppose, aux différents niveaux, le respect de quelques principes de base pour leur gouvernance: les systèmes doivent être efficaces, avoir un objet et des objectifs bien précisés, des règles qui empêchent toute utilisation pour des objectifs autres (comme par exemple le clientélisme, les préoccupations politiques) que ceux prévus; leur conception, leur fonctionnement et leur contrôle doivent impliquer les différents acteurs concernés.

La Confédération des Associations de Producteurs Agricoles pour le Développement, déjà présente dans cette page

Cette page mensuelle est réalisée par le Collectif Stratégies Alimentaires asbl
Le CSA est une ONG,
agri-agence membre d'AgriCord,
Ed responsable: CSA, D. Van Der Steen
184 D, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles

www.csa-be.org

Avec le soutien de la DGD
(Coopération belge)

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

